

Bulletin d'Informations

N° 19 - Juillet 2023

DINEAULT

Site Internet : dineol.fr

Mairie :
02 98 26 00 55
mairie-dineault@orange.fr



Sommaire n°19

P1 : (Couverture)

- Réception des travaux Pumptrack
- Réalisation Pumptrack – Travaux/bourg.

P2 : - Edito de Christian HORELLOU.
- Nina MAGUET

P3/4 : - CR Conseil Municipal.
- Date Forum des Associations

P5 : - Travaux sur la commune :

- Le Pumptrack,
- Le Bourg.
- Inauguration des Marais de Rosconec.

P7 : - Ecole Ste ANNE .
- Repas des Aînés,
- Défi Santé Nutrition.

P8 : - Bibliothèque : cercle de lecture, Expo

P8 : - Ecole Pierre DOUGUET,
- Le Théâtre des Marionnettes.

P9 : - Transports vers les plages,
- Nuisances sonores,
- Fanny THEBAUT (Kiné),
- Etat-Civil (non renseigné).

P10 : - Aides à la Rénovation,
- Covoiturage.

P11 : - PNRA Guide Vacances,
- Office du Tourisme : Guide,
- EPAGA : FR3,
- EPAGA : Point hydrologique,
→ Retenue St Michel.

P12 : - Communiqué du Conseil Départemental : dossier : l'EAU.



Directeur de Publication : Christian HORELLOU
Bulletin Municipal conçu, réalisé, imprimé et distribué par le « Comité de Rédaction »
Mairie de DINEAULT. Bulletin Municipal n° : 19. Date d'édition : 19 juillet 2023

PUMP TRACK : A vos BMX, Trottinettes, Rollers, Skates et autres engins non motorisés !!!

De qui est venue l'initiative ? :

Ce sont les enfants des deux écoles qui ont manifesté dès le début du mandat en 2020, le souhait de disposer, sur la commune, d'un pump track. Nous avons immédiatement donné notre accord et décidé de l'emplacement à la place d'un des deux terrains de tennis assez peu utilisés.

Qu'est-ce qu'un « pump track » ?

C'est une piste en boucle fermée avec des courbes et des bosses destinées aux engins roulants non motorisés : BMX, Roller, Skate, Trottinette, Draisienne et bien entendu le vélo. A Dinéault, le pump track est relié à la piste cyclable pré-existante.

En quoi consiste la pratique ?

La pratique consiste à donner des impulsions sur les bras et les jambes en « pompant » (pump en anglais) sur les bosses et les virages pour gagner en vitesse. Il n'est donc pas nécessaire de pédaler car la conception du parcours permet de générer une vitesse suffisante par un simple mouvement du corps.

Quels sont les intérêts de ce nouvel équipement ? Ils sont nombreux :

Il permet une **activité ludique et sécurisante** car les courbes et les bosses permettent d'apprendre différentes techniques de pilotage tout en minimisant les risques grâce au revêtement spécifique et aux formes arrondies. Il suffit de quelques tours pour comprendre les mouvements et appréhender le circuit.

Il permet des **bénéfices physiques et mentaux** comme l'amélioration des compétences motrices (équilibre, coordination, réactivité), le renforcement musculaire et cardiovasculaire, la maîtrise de sa trajectoire et de sa vitesse, le respect de certaines règles élémentaires, la socialisation et le partage.

Il permet de **satisfaire un large public** grâce à la gratuité et à l'accessibilité de la discipline, de l'enfant en draisienne à l'ado en trottinette, sans oublier le père de famille vététiste. Chacun peut s'amuser, rouler à sa manière, se dépenser tout en s'amusant.

Il permet de **mettre l'accent sur des loisirs « nouvelle génération » en phase avec notre exigence de sobriété et de vie plus saine** : une activité physique de plein air, un fonctionnement qui ne génère pas de consommation d'énergie et dont les coûts de fonctionnement pour la collectivité sont quasi nuls, juste un peu d'entretien comme c'est le cas pour la majorité des lieux publics. En outre, les enfants développent une affinité naturelle avec le vélo, une accoutumance à la mobilité active, solution d'avenir pour se déplacer sur de courtes distances.

Quels sont les différents acteurs de la réalisation ?

Les études ont été confiées à **USE (Urban Sport Engineering)** basée à Vannes et dont le patron est un ancien champion de sport de glisse : Christian RICHEZ (vice-champion du monde BMX, en Allemagne en 1990, 3ème en 1991 au Danemark) Pour la réalisation proprement dite, ce sont les entreprises Talec et Eurovia qui ont œuvré.

Quel est le coût ?

Il s'élève à 123 365.95 € H.T soit un montant de 148 039.14 € T.T.C. euros. Des subventions ont été obtenues de la part du département à hauteur de 20 000 euros et une demande a également été formulée auprès du ministère des sports et nous attendons leur réponse.

Alors, amusez vous bien sur le pumptrack, cela tombe bien, ce sont les vacances qu'au nom de la municipalité, je vous souhaite excellentes.

(Le Maire : **Christian HORELLOU**).

Nina MAGUET Assistante de Direction

Depuis quelques mois, Nina MAGUET, originaire d'Edern, occupe les fonctions d'assistante de Direction à la Mairie de DINEAULT. Laissons lui la parole :

« Après ma licence en Marketing et Communication, j'ai occupé un poste d'assistante commerciale dans une imprimerie de Quimper. J'ai ensuite repris mes études dans les Ressources Humaines. Un bref passage au service formation et administration du personnel chez Financo à Brest, puis un poste d'assistante ressources humaines dans une start-up de courtage en assurance durant 3 ans. J'ai décidé, avec mon compagnon, de poser mes valises à Dinéault en 2017 et l'opportunité du poste de secrétaire de mairie au sein de la commune s'est présentée. Cela fait maintenant presque un an que j'occupe ce poste et je suis ravie de pouvoir œuvrer pour les habitants de Dinéault. Je suis également animatrice sportive à mes heures perdues, sur les communes de Saint-Ségal et de Dinéault bien évidemment ! »



(Image : Guy LE FLOC'H)

Le compte-rendu de la séance du 20 avril 2023 est adopté à l'unanimité

Redevance due par les opérateurs de Télécom.

Rapporteur : Christian HORELLOU : L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant de cette redevance qui est fixé dans la limite d'un plafond dont les modalités de calcul sont prévues par décret et évoluent chaque année. Une rétroactivité sera demandée sur les 4 années précédentes et le montant sera revalorisé chaque année. Pour 2023, pour le domaine public routier communal, il sera, pour les artères, de 46,95 €/km souterrain, de 62,60 €/km aérien et de 31,30 €/m² autres. Pour le domaine public non routier communal, il sera, pour les artères, de 1 594,90€/km souterrain, de 1 594,90 €/km aérien et de 1 017,19 €/m² autres. (Unanimité)

Conseillers	
En exercice	19
Présents	15
Procurations	3
Votants	18

Mise à jour du Tableau des Emplois.

Rapporteur : Hélène POULIQUEN : Comme évoqué à la commission du personnel réunie le 15 mai 2023, il est proposé de modifier le tableau des emplois afin d'augmenter la quotité de temps de travail de l'emploi d'agent polyvalent des écoles et de la garderie périscolaire qui passera de 29 h hebdo à 30 h hebdo annualisées. Cette opération nécessite la création d'un poste d'agent polyvalent des écoles, de la garderie périscolaire et des salles communales en

30h, accessible au grade minimum d'Adjoint Technique et au grade maximum d'Adjoint Technique Principal 1ère Classe. En cas d'avis favorable, il convient de supprimer l'ancien emploi d'agent polyvalent des écoles et de la garderie périscolaire. (Unanimité).

Projet de bâtiment modulaire pour l'École Pierre DOUGUET

Rapporteur : Christian HORELLOU : En fonction du nombre réel d'élèves au sein de l'école Pierre DOUGUET à la rentrée 2023/2024, le Maire propose la location et l'installation d'un bâtiment modulaire au sein de l'école afin de faciliter l'accueil des élèves. M. HORELLOU précise que l'école Pierre DOUGUET compte actuellement 4 classes. La garderie, le restaurant scolaire et la salle de sieste sont proches de leur capacité d'accueil maximale. L'installation du bâtiment modulaire est un projet qui n'est pour le moment pas nécessaire au

vu du nombre d'enfant présent cette année : 87 élèves sont prévus pour la rentrée prochaine. Deux propositions tarifaires pour 23 mois, ont été reçues par la commune : ALGECO : 54 m² : 25 244,73 € HT ; PORTAKABIN : 55 m² : 29 244,00 € HT. Le PORTAKABIN nécessite une installation plus complète et la proposition retenue par le Conseil d'École se porte sur l'ALGECO. (2 abstentions).

Pumptrack Avenant au marché

Rapporteur : Christian HORELLOU : Par délibération du 22 mars 2023, le Conseil Municipal a voté l'attribution du marché de travaux relatif à la réalisation du Pumptrack avec la société EUROVIA pour un montant de 121 397,95 € H.T. Afin de réaliser les travaux selon l'ordonnancement prévu au marché de l'entreprise, des travaux supplémentaires ont été entrepris pour un coût de 1 968,00 € H.T, et représentent 1.62 % du marché initial de l'entreprise.

Lors de la réunion de démarrage du chantier le 24 avril 2023, le maître d'œuvre a constaté l'absence d'une étude de sol préalable et de raccordement sur un réseau EP. Après avoir effectué des recherches sur la zone de projet, le raccordement au réseau EP doit se faire sur une conduite amiantée, nécessitant l'intervention d'une personne habilitée à ce type d'intervention. Un relevé topographique de la zone de travaux a également été réalisé. Ces réalisations impliquent une modification du marché initial qui devient 123 365,95 HT soit 148 039,14 TTC. L'inauguration est prévue le samedi 9 septembre 2023 à 11 h. (Unanimité).

Projets de cessions de voies communales et de parcelles

Rapporteur : Christian HORELLOU : M. BOINET Laurent pour l'acquisition d'une partie de la voie communale n°4 au lieu-dit Ty Bianet 29150 DINEAULT (superficie estimée 24 m²), avec les accords de Mrs CORNEC Nicolas ZN n°15, Michel LABAT ZN n°18 et Mme Anne-Marie RACINE ZN n°6 et ZN n°98. Montant estimé à 72 € HT. (Unanimité).

M. et Mme NORMAND Philippe, 60260 LAMORLAYE (demande du 27/01/2022) : Acquisition d'une parcelle communale B n°992 située lieu-dit Moulin de Rozarnou, au bord de l'Aulne étant pour le moment en friche afin de pouvoir entretenir le terrain (superficie estimée à environ 962 m²). Au vue de la situation géographique de la parcelle, il est possible qu'une enquête publique soit demandée. Un avis auprès des Domaines a été réalisé. A l'issue du retour des Domaines, les conditions de mutation seront définitivement fixées par le Conseil Municipal afin que les pétitionnaires puissent confirmer leur souhait d'acquisition. (2 abstentions).

Ecole Ste Anne Concours financiers

Rapporteur : Christian HORELLOU : La Commune de Dinéault prend en charge les dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Anne. Le montant de la participation communale se fait par référence aux dépenses de fonctionnement de l'école publique. Cependant, pour permettre le versement du-dit acompte, il est nécessaire de conclure une convention dont la validité est fixée à un an. À ce jour, la commune de Dinéault n'a pas connaissance du montant global qui sera attribué à l'école Sainte-Anne pour l'année 2023/

2024, Néanmoins, le Maire propose tout de même, de verser une partie de sa contribution financière, soit 40 %, basée sur un montant de 960 € par élève. M. HORELLOU précise que le pourcentage de 40 % concernent les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2023, soit 4 mois sur les 10 mois de l'année scolaire avec une hypothèse de 25 à 27 élèves à la rentrée 2023/2024. Une régularisation sera effectuée après calcul du montant exact en fonction du nombre d'élèves réel à la rentrée 2023/2024. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider de verser à l'OGEC pour financer le fonctionnement de l'école Saint Anne, la somme de 9 600 € à titre d'acompte (960€x25x40%). (14 voix pour, 2 abstentions).



Questions diverses : • Point sur les **travaux de la rue du Chap et Ménez Ty Lor** : avant de réaliser les travaux, il faut vérifier l'état des réseaux. La commune est toujours en attente des diagnostics.

• Travaux en cours **cité du Garvan et de San Dispar : enfouissement des réseaux** par Bouygues Télécom sur demande du SDEF pour un montant de 77 000 €, relatif à la délibération votée lors du conseil municipal du 01 juin 2022.

• **Assainissements non raccordés** : il y a plusieurs années, des raccordements ont été effectués sans neutraliser les fosses septiques. Le Maire précise le caractère obligatoire de cette neutralisation, des travaux seront donc à prévoir dans les bâtiments concernés.

• Point sur les **bornes à incendie** : certains secteurs de Dinéault ne possèdent pas de bornes, ni de poches d'eau permettant aux pompiers d'intervenir rapidement. C'est le cas notamment près des exploitations agricoles. Le Maire informe le conseil municipal qu'une étude va être réalisée sur les différentes exploitations.

• **Parcelle ZI n°42 – Le Hellès 29150 DINEAULT** : Acquisition d'une parcelle ZI n°42, de 44 m² présentant un bien, appartenant à Monsieur GARO Jean- Louis, décédé depuis le 6 février 1968, en **état de vétusté, voire de ruines** jouxtant une habitation . Le Maire a constaté les faits sur place et a estimé que le bien en question pouvait présenter un risque pour les riverains. Une sécurisation des lieux est nécessaire. S'agissant d'une propriété privée, un courrier a été transmis aux héritiers BRELIVET Gilbert, 29150 CHATEAULIN et à Monsieur LE VISAGE Jean-Pierre, 56600 LANESTER afin de faire valoir ou non leurs éventuels droits sur cette propriété. Monsieur BRELI-VET a déclaré ne pas faire valoir ses droits. La commune souhaiterait pouvoir déclarer le bien présent sur cette parcelle en bâtiment sans maître, elle en serait donc propriétaire. La collectivité pourrait ainsi céder la parcelle à M. MIGNON qui pourrait détruire la bâtisse.

• **Prêt du logement – 49 Rue Ménez Ty Lor 29150 DINEAULT** : Logement de plus de 160 m² prêté à une famille ukrainienne depuis plus d'un an, le Maire souhaite l'avis du Conseil concernant la mise en place d'un loyer. Il informe également que l'installation d'un nouveau compteur électrique est à prévoir dans le logement.

• **Parcelle YA n°266, située Chemin du Garvan 29150 DINEAULT** : Parcelle d'une superficie de 2 652 m² avec la réception d'un projet de construction d'une habitation à toit plat (avec un seul logement) pour une surface pouvant accueillir 4 logements au total (15 logements par hectare). Suite au projet de densification du centre-bourg et du fait de sa superficie, cette parcelle devrait accueillir 4 logements au lieu d'un seul. Un avis va être demandé auprès du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

• **ENR (zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables)** : la loi du 10 mars 2023 sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables confère aux collectivités locales un rôle important dans l'implantation des projets éoliens et photovoltaïques, que le Gouvernement veut multiplier d'ici 2050. Les communes devront identifier des zones « d'accélération » propices aux installations d'énergies renouvelables. La commune propose la parcelle ZS n°50. Le Maire rappelle que chaque commune va devoir identifier les zones d'accélération de son territoire. Le délai est fixé au 05 décembre 2023 avec une réunion de présentation publique en amont. Le Maire informe que la parcelle ZS n°50 a été proposée afin d'y installer un parc photovoltaïque de 6 000 m² qui correspondrait à la moitié de la consommation d'énergie des ménages de Dinéault.

• **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du PNRA** : 200 000€ à répartir sur les communes du Parc (Trame verte et bleue 2023-2025) "Mettez en avant la nature dans votre Parc naturel" : engagement phare du Grenelle de l'Environnement en matière de biodiversité, le concept de trames naturelles est une démarche qui vise à maintenir et reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer et donc assurer leur survie. Le Parc naturel régional d'Armorique mène une politique en faveur des trames naturelles pour préserver et restaurer la nature ordinaire : trame verte, bleue, noire, brune, turquoise... Le programme est financé par l'Europe et la Région, et réunit plusieurs actions de préservation et de restauration des continuités écologiques, axées sur la nature dans les bourgs. Cet AMI vise à proposer une végétalisation par la présence de l'arbre en ville (arbres et arbustes en villes et villages). M. Guy LE FLOCH informe le Conseil qu'une partie des travaux concernant l'aménagement du bourg peut être présentée. Les aménagements prévus au rond-point de la Croix du Guilly peuvent être intégrés, le projet doit être présenté avant septembre 2023.

• Convention d'Adhésion 2020-001 à la **Centrale d'achat Mégalis Bretagne** : pour la mise à disposition d'un marché de fourniture de certificats électroniques.



Le **forum des associations dinéaultaises** et autres aura lieu cette année le samedi 2 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 dans la salle de la Tour d'Auvergne à Dinéault.. Si votre association est intéressée, vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire à l'adresse mail suivante :

marie.l.burlot59@gmail.com

De plus, il serait intéressant que des animations et démonstrations soient assurées tout au long de la matinée par les associations qui en ont la possibilité.

(Texte Marie-Louise Burlot)

Travaux sur la commune.

Le « Pumptrack »

Il n'est guère de repos sur notre commune, et comme chacun l'aura remarqué, la rotation des camions se dirigeant vers l'aire de jeux a présagé de travaux importants dans ces lieux. En effet la réalisation du pumptrack a bien commencé et ce parcours de glisse est mis, comme prévu, en service au début du mois de juillet. Quant à l'aménagement du bourg, les études se poursuivent et les premières esquisses ont fait l'objet d'une réunion publique.

Ce fameux « pumptrack » plébiscité par les tous les enfants de la commune, était en cours de réalisation pendant ces derniers mois. Bien qu'il ne semble constitué que de creux et de bosses, et qu'il parait facile à réaliser, la réalité n'est pas la même. En effet, il faut d'abord respecter le plan, en assurer la parfaite stabilité, prévoir une utilisation à toute épreuve et assurer sa longévité.

Les images de ces travaux vont permettre de suivre les nombreuses étapes qui ont jalonné la confection de ce parcours de glisse universelle. Les prises de niveau, importantes pour que puisse se faire l'écoulement de l'eau, ont été réalisées. En effet les « creux » accueillant les eaux de pluie, doivent pouvoir se vider pour rejoindre les canalisations.

Il s'agit, maintenant de traduire sur le terrain l'emplacement des différentes parties du parcours.

La méthode utilisée relève des lois de la physique : sur la moitié du terrain, il va falloir combler l'ensemble jusqu'à la hauteur maximale prévue. Ceci fait, le creusement et la modélisation du parcours de cette première moitié, permettra de combler la seconde moitié !

Et c'est ainsi que pendant plusieurs jours la rotation des camions s'est effectuée avec comme mission : l'apport de 900 m³ d'apports de gravas (30 camions de 30 m³ chacun). La base de travail est fixée pourrait-on dire !

Dès lors, va pouvoir commencer la réelle modélisation du circuit. Des petits drapeaux sont plantés aux endroits stratégiques et mentionnent les côtes millimétriques souhaitées. Tout cela se fait avec une météo extrêmement favorable mais l'absence de pluie, nécessite un arrosage permanent des gravas pour assurer la stabilité de l'ensemble. Le tracto-pelle va être l'outil privilégié pour transformer véritablement cet amas et commencer à donner une idée de ce que sera cette réalisation. Des gabarits ont été réalisés permettant de répondre réellement aux côtes pré-définies et, au fil des jours, le tout prend forme. Le compactage est impératif pour consolider bordures, creux et pentes avant que le bitume ne vienne donner son aspect définitif au parcours. Pour autant, la finalisation du circuit commence par la pose de pavés qui délimiteront le revêtement définitif et les bandes enherbées.

Et c'est donc le lundi 3 juillet qu'une vingtaine d'ouvriers d'Eurovia se sont retrouvés sur le site pour mettre en place les 100 m³ de bitume préparés. Une nécessité : que tout soit exécuté en continu. Le bitume est transporté par brouette du camion au point de prise puis compacté, refroidi, arrosé. Les arêtes vives sont adoucies et la jonction au circuit bordant le terrain multi sports est réalisée.

Et voilà, le pumptrack est prêt. Pourtant il manque encore quelques détails : la finition par la pose de la signalétique ainsi que les colorations peintes sur certaines parties et enfin l'aménagement du pourtour par l'apport de terre qui servira de support à l'enherbage.



Il ne manque plus que les premiers utilisateurs. Ce type de piste s'adresse à tout public, pour tous les niveaux mais pas seulement, il est également prescrit pour se maintenir en forme, pour travailler le cardio, ou retrouver ses appuis. On vous attend !

Son exécution est à la hauteur espérée, son usage devrait être passionnant !

(Texte et Images : Guy LE FLOC'H)

L'Aménagement du Bourg

Les études et la mise en forme des plans vont bon train. Comme il a été prévu par les principes généraux (voir BM n° 18), architecte et paysagiste composent et disposent les principaux éléments de ce que seront la rue du Chap, celle de MenezTy-Lor et réorganisent le carrefour de la boulangerie.

D'ailleurs, la réunion publique, qui s'est tenue à la salle Menez Ty-lor, le 12 mai dernier, a permis à la trentaine de participants, d'évaluer et de commenter les composantes de ce long projet. Christian HORELLOU, Maire a introduit ce chantier qui s'annonce important tant dans le temps que pour les finances. Ceci étant, l'attractivité du bourg et son embellissement sont aussi gage de développement et d'amélioration du cadre de vie. Ce sont ensuite les architectes qui se sont exprimés et présentés sur plans, les principaux aménagements et modifications qu'ils proposent pour rendre les rues principales plus favorables aux piétons et à la mobilité douce, tout en prenant en compte les schémas de circulation des voitures et des engins agricoles.



(Texte et Images : Guy LE FLOC'H)

Inauguration Rosconnec Réserve Biodiversité



Une petite déambulation...



Maël DE CALAN



Le Ruban...

Ce mercredi 24 mai 2023, le nouvel observatoire de Rosconnec a été inauguré à Dinéault. Sa construction a été réalisée de décembre 2019 à juillet 2020. Le Département en a pris la charge dans le cadre de son plan d'action sur les milieux humides. Il a acquis le terrain en 2015, et y a réalisé des aménagements pour un coût total de : 210 000 €..

Ce chantier de plus de vingt ans constitue un magnifique ensemble de prairies, roselières et mares dans l'estuaire de l'Aulne, intégré au réseau des Espaces Naturels Sensibles du Finistère. Cette réserve associative gérée par Bretagne Vivante a pour objectif de favoriser le passage migratoire du Phragmite aquatique, ce petit passereau menacé d'extinction en Europe continentale qui part des grands marais de Pologne et d'Ukraine vers l'Afrique. Les marais appartiennent à la vaste Zone de Protection Spéciale de la « rade de Brest » d'une surface de 8 104 hectares, répartis à 90% sur le domaine public maritime. Dinéault a été classé (2004/2008) pour quatre années dans le projet LIFE-Nature qui a apporté son aide financière pour aider à la protection de la biodiversité. Les roselières servent d'étape et de cantine sur le chemin migratoire de la petite fauvette.

En complément des boucles de randonnées déjà existantes qui longent le site sans y pénétrer, le Conseil Départemental du Finistère et Bretagne Vivante, propriétaires majoritaires du site, se sont proposés de créer un point d'immersion dans le marais, permettant aux visiteurs de découvrir l'entité marécageuse dans son étendue et dans sa diversité d'habitats, de façon sécurisée et canalisée, en limitant au maximum la perturbation induite sur les espèces et les milieux.

Aujourd'hui ce projet achevé porte sur la valorisation auprès du grand public de cet espace naturel sensible, par la mise en place d'un aménagement adapté aux caractéristiques particulières des lieux. C'est dans ce contexte que Maël DE CALAN, en compagnie d'élus municipaux, de maires de communes voisines, de représentants de Bretagne Vivante, s'est prêté à l'exercice de l'inauguration des lieux.

Christian HORELLOU, Maire, accueillait les participants par une présentation dont voici quelques extraits :

« Dinéault se trouvait, il y a un an, sous les feux de l'actualité, au propre comme au figuré. Les feux dans le Menez Hom démarraient le samedi de la Pentecôte.../... Aujourd'hui, nous voilà réunis sur un autre site emblématique de Dinéault, les marais de Rosconnec.../... Cet observatoire présente plusieurs atouts: Il s'inscrit parfaitement dans le paysage et valorise le potentiel touristique du secteur en se situant sur le trajet du chemin de randonnée.../... C'est un site très intéressant pour suivre l'évolution de la biodiversité, tant pour les scientifiques que pour les scolaires ». Il fait état de l'évolution des modes de vie : « Il y a 50 ans, 10 exploitations agricoles avec élevage à moins d'un kilomètre. Aujourd'hui, il n'y en a plus aucune et donc plus de pâturage. Résultat : une augmentation de la surface des roselières et naturellement une évolution de la faune : le phragmite aquatique peut-il encore y trouver refuge ? Les sangliers à coup sûr. Cette observation interroge sur le discours ambiant concernant la diminution de l'élevage qui dans certains territoires comme le nôtre reste indispensable ».

Maël DE CALAN, Président du Département, a plutôt appuyé son intervention sur la défense des milieux humides. En Finistère, environ 10 % de la surface du territoire sont constitués de milieux humides (landes et tourbières, prairies et boisements humides, estuaires ou marais rétro littoraux), soit environ 650 km². En 2022, le Département a lancé le plan d'action « Milieux Humides du Finistère » pour renforcer sa politique en faveur de ces milieux, ces actions visant à protéger et valoriser ces écosystèmes précieux et les rendre accessibles au public avec 4 objectifs : Acquérir 100 hectares de milieux humides d'ici 2028 pour les protéger et les entretenir. - Restaurer les milieux humides dégradés afin de rétablir leurs fonctions clés. - Conseiller les collectivités pour faciliter la prise en compte des milieux humides dans leurs projets locaux. - Sensibiliser le public à la préservation des milieux humides. Naturellement, le tout s'est achevé par la coupe traditionnelle du ruban...

École Ste ANNE

Le jeudi 25 mai 2023, l'école Ste Anne a organisé une course solidaire avec les écoles d'enseignement catholique du secteur.

Cette manifestation se tenait dans le cadre du partenariat de l'UGSEL avec l'association "Vaincre la Mucoviscidose".



Le matin, les élèves de maternelle ont couru à l'école Saint-Joseph la Plaine de Châteaulin. Au lycée Saint-Louis, au gymnase, c'étaient plus de 800 enfants de la Grande Section à la 6ème des établissements de Châteaulin (Saint-Joseph et Saint-Louis) Gouézec, Pleyben, Dinéault,

Plonévez-Porzay, Cast, Hanvec et Plomodiern qui ont couru de 9 à 20 minutes. Après une sensibilisation dans les classes, les enfants se sont fait parrainer par leurs familles et ont récolté des dons. Avant la remise du chèque à l'association tous les enfants ont chanté en chœur « Vaincre la muco »... Cette belle action a permis de récolter plus de 7300€ au profit de l'association. Le slogan de l'action c'est "Donner du souffle à ceux qui en manquent ». L'argent récolté servira à financer des progrès de recherche pour vaincre cette maladie.

L'école Sainte Anne a clôturé cette belle année scolaire avec sa kermesse du dimanche 25 juin (Tous les bénéfices serviront au financement du prochain voyage scolaire : une classe de mer à l'île de Batz) et une sortie vélo au Musée de l'École Rurale de Trégarvan, en partenariat avec le Véloce Club Châteaulinois, le mardi 4 juillet. L'APEL, les enseignants et l'ensemble du personnel souhaitent un bel été à tous et seront ravis de retrouver les familles à la rentrée 2023 pour une nouvelle année remplie de projets.

(Texte et Images : APEL de Ste Anne)



« Aujourd'hui, nous sommes allés à la colocation « Âges et Vie » pour chanter, réciter des poésies apprises au cours de l'année et lire des poèmes écrits « A la manière de... ». Certaines résidentes ont récité des fables de Jean de La Fontaine à leur tour. Puis nous avons partagé le goûter, des petits échanges ont eu lieu entre les générations. En fin de matinée et sur le trajet, nous avons frappé à quelques portes et proposé un temps de poésie aux gens rencontrés dans la rue. Une manière originale pour partager le travail de l'année ».

(Texte et image : Nicole KERVELLA responsable de site).

Repas des Aînés

Jeudi 15 juin. Il est midi ; d'ailleurs, l'angélus, cette fois, s'est fait entendre et déjà, sur la place de la Tour d'Auvergne, quelques badauds s'attardent sous le soleil. Eh oui, pour leur plus grand plaisir, le CCAS de Dinéault, avec Hélène POULIQUEN, les a conviés au repas traditionnel que la commune offre aux plus de 70 ans. Le menu, concocté par le traiteur de Plonévez Porzay les attend. C'est d'abord l'accueil fait par Christian HORELLOU, le Maire, qui remercie toutes celles et tous ceux qui ont pu se libérer, avant de leur souhaiter un excellent appétit. Qu'à cela ne tienne : dans quelques instants, le cliquetis des couverts attaquera le premier plat, mais avant, l'apéritif aura fait tinter les verres... Le jambon à l'os suivra sans difficulté avant qu'un magnifique fraisier n'achève ce repas. Et n'oublions pas ces « petites mains » qui ont participé à ce rendez-vous du printemps de la plus belle des manières.

(Texte et photos.: Guy LE FLOC'H)



Défi Santé Nutrition

Du 1er février au 3 mai 2023, le Conseil Départemental du Finistère, la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), l'ARS (Agence Régionale de Santé) ont mis en place plusieurs ateliers liés à la santé et à la nutrition. Ces activités, réservées aux plus de 60 ans se sont déroulées tous les mercredis matin à la salle de la Tour d'Auvergne avec les formatrices dédiées : Marine MIHALEVICH et Mylène LE STUM. Les 10 séances ont été suivies par 11 femmes et 1 homme de Dinéault et de ses environs. Bien sûr, il fallait com-



(Texte : Annie LARVOL, Marie Françoise ROSPARS. Photo : Guy LE FLO C'H)

mencer par les ateliers « Cuisine » et « Nutrition » en travaillant, en 5 séances, sur les habitudes et les comportements alimentaires, la composition des ingrédients ou encore l'organisation d'un repas équilibré. Un autre atelier s'est attelé aux mécanismes du sommeil et ses différentes phases avant d'apprendre à bien le gérer. Les activités physiques n'étant pas en reste, 4 séances ont mené les participants à s'exercer sur l'échauffement, les exercices d'équilibre, le renforcement musculaire et naturellement, sur la prévention des chutes. Plébiscitées par tous, ces activités ont été suivies avec beaucoup d'attention et de plaisir.

Bibliothèque Cercle de Lecture. Exposition



Cercle de lecture de la bibliothèque municipale:

Le cercle de lecture de la bibliothèque municipale se réunira le 20 septembre prochain à 16 heures ! Cette rencontre sera l'occasion de partager nos avis et impressions sur 4 livres qui sont au menu de notre prochaine réunion: - **Fuir l'Eden** - Olivier Dorchamp. - **Les abeilles grises** - Andreï Kourkov. - **Cache cache bâton** - Emmanuel Lepage (Roman graphique). - **Il n'y aura pas de sang versé** - Maryline Des-

biolles. Nous encourageons les lectrices et lecteurs de la bibliothèque à participer à ce cercle de lecture: c'est un moment d'échanges sur la diversité des livres que vous avez aimés. La lecture préalable des 4 livres choisis est optionnelle et les membres du cercle confrontent de manière bienveillante leurs avis, parfois convergentsmais aussi parfois divergents sur les livres au programme.

La seconde partie de la réunion sera consacrée à choisir les 3 ou 4 livres qui seront mis à l'ordre du jour du cercle suivant. Pour les lectrices et lecteurs qui ne sont pas encore abonné.es à la bibliothèque municipale, rejoignez-nous !

Le fond de la bibliothèque s'enrichit chaque année de plus de 100 livres, sans compter les 800 qui nous sont prêtés par la bibliothèque du Finistère. Pour 10 € par famille! Un excellent rapport service/prix! Venez nombreux et nombreuses!

(Contact : 06 63 19 28 35. Texte Vincent TRUELLE)

La bibliothèque organise, dans ses locaux, une exposition d'artistes locaux du 8 au 31 juillet : peintures sur bois, sculptures sur bois, fabrication de jouets en bois, paniers en osier... L'ouverture de cette exposition, une vente de livres, ainsi que le vernissage, ont eut lieu le samedi 8 juillet à 11h30 et se sont achevés par une prestation du bagad de Plomodiern.

(Texte : L'équipe de bénévoles)

Ecole P. DOUGUET



Afin de régénérer les sols de l'Aire Terrestre Éducative (ATE) de l'école publique Pierre Douguet, les habitants de la commune ou des communes environnantes peuvent déposer du paillage à côté de cette ATE (près de la serre).

Ce paillage peut consister en du vieux foin ou de la vieille paille, ou de la tonte de pelouse (sans déchets plastiques). L'école Pierre Douguet vous en remercie par avance.

(Texte : Béatrice NEUVEU, enseignante)

Les Marionnettes « La P'tite Semelle »



La Compagnie de théâtre de marionnettes "**La P'tite Semelle**" est une association loi 1901 créée en 1995.

Elle propose actuellement 6 spectacles joués dans toute la France et parfois à l'étranger, à destination du jeune public et de la famille. Elle se déplace aussi pour proposer des ateliers courts ou plus longs (quelques mois) dans les écoles, collèges, ALSH, associations ...

L'installation du théâtre à Dinéault demande aux acteurs (domiciliés actuellement à Ergué-Gabéric) de rapprocher leur domicile afin d'être présents au maximum au théâtre. Elle utilise des marionnettes à crosses ou de table, comme cela l'a été lors du spectacle du dimanche 14 mai dernier qui s'est déroulé à Dinéault sous la halle couverte.

Le théâtre de Marionnettes de Dinéault ouvrira ses portes à la mi- juillet, dans une structure intimiste de 49 places. Ce théâtre est destiné au jeune public et à la famille. Il accueillera le public à chaque vacances scolaires du mardi au vendredi à 16H30. Il proposera aussi les mercredis après-midi des ateliers de fabrication de marionnettes Parent/Enfant.

(Texte et photos : Marie-Louise BURLOT)

Il accueillera tout au long de l'année les groupes scolaires, périscolaires et autres sur demande pour des représentations et/ou des ateliers de fabrication. Cette compagnie et son théâtre ne sont pas subventionnés. Ce lieu peut ouvrir et vivre uniquement grâce à son public. Aussi la compagnie compte sur vous pour la visiter et en parler. Et pour ceux qui veulent, elle accueille chaleureusement toute paire de bras volontaires.

Le dimanche 14 mai dernier, la compagnie a invité enfants, parents et grands-parents pour une après-midi récréative, sous un beau soleil, autour d'une kermesse à l'ancienne (chamboule tout, pêche à la ligne, maquillage...). Dans le courant de l'après-midi, le spectacle "**La dragonne de la rue Voïtchka**" d'une durée de 45 minutes a fait le bonheur de la soixantaine d'enfants présents, mais aussi de leurs parents, à entendre les éclats de rire !

Contact: Site www.la-petite-semelle.org
mail petite.semelle@gmail.com Tél 06 41 09 41 16 / 06 15 47 73 24

Page facebook : La petite semelle

Pour des raisons structurelles, la compagnie la P'tite Semelle, vient s'installer à Dinéault et a entrepris des travaux, au 6 Résidence Pierre Jakez Hélias, Rue du Chap. Elle est opérationnelle depuis mi-juillet, avec un nouvel espace théâtre et de futurs ateliers de fabrication. Dominique APERT dirige la compagnie La P'tite Semelle qu'elle a créée il y a près de vingt ans. De l'écriture des scénarios à l'animation des personnages en passant par la conception et la fabrication

des marionnettes et des décors, l'artiste monte ses spectacles de A à Z avec l'aide de Simon Le PAPE qui est entré dans la troupe il y a une dizaine d'années et de son fils Baptiste qui vient de les rejoindre. "**Le théâtre de La P'tite Semelle**" vous attend: Ouvert du 18 juillet au 25 août. Spectacles: Du mardi au vendredi à 16h30. Ateliers de fabrication: Les mercredis à 14h15. Prix : Spectacle : 9€/8€(+ de 5 personnes). Atelier : 15 €/enfant qui emporte sa création. (Texte : Guy LE FLOC'H)

Services des Plages

Horaires du 8 juillet au 3 septembre 2023

CIRCUIT NORD ALLER

LANNEDERN, Bourg	13h00
LE CLOÏTRE PLEYBEN, Rue de Pleyben	13h08
PLEYBEN, Pl Ch de Gaulle	13h18
ST SEGAL, Bourg	13h28
PORT LAUNAY, Pl de L'église	13h34
PLOMODIERN, Ecole publique	13h53
PLOMODIERN, Lestrevet	14h03
ST NIC, Pentrez	14h13

CIRCUIT CENTRE ALLER

TREGARVAN, Kerbeuz	13h15
DINEAULT, Pl de l'église	13h25
CHATEAULIN, Gare	13h33
CHATEAULIN, Quai Cosmao (coté abri)	13h36
ST NIC, Pl du 19 mars 1962	14h00
ST NIC, Pentrez	14h05
PLOMODIERN, Lestrevet	14h15

CIRCUIT SUD ALLER

LENNON, Bourg	13h00
GOUEZEC, Bourg	13h10
LOTHEY, Bourg	13h18
ST COULITZ, Place de la mairie	13h26
ST COULITZ, Camping de La Pointe	13h30
CAST, Bourg	13h42
PLONEVEZ PORZAY, Pl de l'église	13h50
PLONEVEZ PORZAY, Pl de la mairie	13h55
PLOMODIERN, Lestrevet	14h05
ST NIC, Pentrez	14h15

CIRCUIT NORD RETOUR

ST NIC, Pentrez	17h30
PLOMODIERN, Lestrevet	17h38
PLOMODIERN, Ecole publique	17h48
PORT LAUNAY, Pl de L'église	18h08
ST SEGAL, Bourg	18h18
PLEYBEN, Pl Ch de Gaulle	18h28
LE CLOÏTRE PLEYBEN, Rue de Pleyben	18h36
LANNEDERN, Bourg	18h44

CIRCUIT CENTRE RETOUR

PLOMODIERN, Lestrevet	17h30
ST NIC, Pentrez	17h38
ST NIC, Pl du 19 mars 1962	17h43
TREGARVAN, Kerbeuz	17h58
DINEAULT, Pl de l'église	18h08
CHATEAULIN, Gare	18h18
CHATEAULIN, Quai Cosmao (coté abri)	18h21

CIRCUIT SUD RETOUR

ST NIC, Pentrez	17h30
PLOMODIERN, Lestrevet	17h38
PLONEVEZ PORZAY, Pl de la mairie	17h48
PLONEVEZ PORZAY, Pl de l'église	17h53
CAST, Bourg	18h00
ST COULITZ, Camping de La Pointe	18h12
ST COULITZ, Place de la mairie	18h16
LOTHEY, Bourg	18h24
GOUEZEC, Bourg	18h32
LENNON, Bourg	18h42

les tarifs

+26 ans	1 voyage	2.50€
	carnet 10 voyages	20€
-26 ans	1 voyage	2€
	carnet 10 voyages	15€
Solidaire	1 voyage	1€
-12 ans	Gratuit accompagné d'un adulte disposant d'un titre (hors abonnement). 1 adulte peut accompagner 2 enfants	

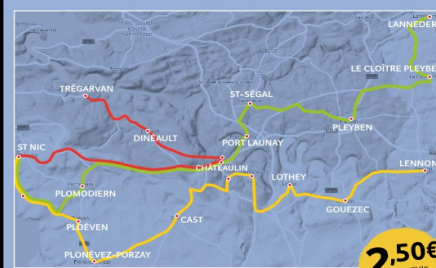
renseignements

www.breizhgo.bzh

02 99 300 300

Service des Plages

été 2023



2.50€
TAXE
L'ALLER
SIMPLE



du 8 juillet
au 3 septembre 2023
du lundi au samedi hors jours fériés

PLEYBEN
CHATEAULIN
PORZAY

BREIZHGO
Le réseau de transport public 200% Breizhgo
BRETAGNE

Communiqué de la Mairie



Les nuisances sonores, au même titre que les nuisances olfactives ou comportementales, rentrent dans la catégorie des troubles anormaux du voisinage. L'article R.1334-31 du Code de la santé publique en définit les contours. Chiens qui aboient, travaux, musique le dimanche, talons sur le plancher, les nuisances sonores sont sanctionnées par la loi et il y a des horaires à respecter pour ne

pas troubler la tranquillité des voisins.

C'est bien connu, le bruit intense a des effets négatifs sur la santé et la qualité de vie : troubles du sommeil, fatigue, agressivité, stress. Il est important de connaître les horaires autorisés pour faire du bruit en journée (diurne) :

En jours ouvrables de 8h30 à 19h, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. Quant au tapage nocturne, il n'existe pas d'horaires précis pour définir le tapage nocturne, même s'il est d'usage de considérer cette période comme étant de 22 heures à 7 heures du matin. Le tapage est dit nocturne quand il se déroule entre le coucher et le lever du soleil. De plus, contrairement au tapage diurne, le bruit généré la nuit ne doit pas nécessairement être intense, répétitif ou durer longtemps pour être considéré comme une nuisance.

DINEAULT Installation Kiné



Fanny THÉBAULT

Masseur-kinésithérapeute, ostéopathe, commencera à recevoir ses premiers patients le lundi 4 septembre 2023 au sein de la maison médicale de DINEAULT. La prise de rdv se fera à partir du 16 août. Le numéro de téléphone sera indiqué

à ce moment là, au niveau de la maison médicale.



Naissances :

Mariages :

Décès : -

RUBRIQUE NON RENSEIGNÉE POUR CE NUMERO

Divers Aides à la Rénovation

La communauté de communes à vos côtés pour rénover. OPAH 2022-2025

La communauté de commune de Pleyben-Châteaulin-Porzay, en partenariat avec SOLIHA Bretagne, accompagne dans le cadre de l'OPAH, mise en place depuis le 1^{er} Novembre 2022 pour une durée de 3 ans, les ménages aux ressources modestes dans leur projet d'amélioration de leur logement.

SOLIHA VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE PROJET DE TRAVAUX.

Bénéficiez d'un accompagnement gratuit **pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique** (isolation, chauffage, ventilation, ouvertures extérieures...) du logement ou **d'adaptation** du votre logement au handicap ou au vieillissement.

DES AIDES FINANCIERES ALLANT JUSQU'A 80% DES TRAVAUX

Les propriétaires occupants des logements de plus de 15 ans et respectant certaines conditions de ressources peuvent donc bénéficier de subventions importantes allant jusqu'à 80% du coût des travaux pour : - L'adaptation au handicap ou au vieillissement (remplacement de baignoire par une douche, aménagement d'une chambre en rez-de-chaussée, monte-escalier...).

Un exemple de financement ? Pour le remplacement d'une ancienne chaudière fioul par une pompe à chaleur (coût 15 000€ HT). *Sous condition d'entrer dans les critères de recevabilité* les aides cumulées représenteraient un total de 12 500€ pour 15 825€ de travaux TTC.

POUR PLUS D'INFOS : 02 56 69 55 26 ou opah.cccpc@solih-bretagne.fr

DES PERMANENCES : Le 1^{er} vendredi du mois, de 9h30 à 12h à l'Espace France Services, 33 quai Robert Alba, 29150 CHATEAULIN. Le 3^{ème} vendredi du mois, de 9h30 à 12h, 14 rue de Gars Maria, 29190 PLEYBEN

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

« La Communauté de Communes, à vos côtés pour rénover »

OPAH 2022-2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY

DES AIDES POUR RENOVER & ADAPTER SON LOGEMENT

CONTACTER SOLIHA

opah.cccpc@solih-bretagne.fr / tél. : 02 56 69 55 26

LES PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS :

- CHATEAULIN- Espace France Services au 33 quai Robert Alba
1^{er} vendredi du mois / 9h30 à 12h
- PLEYBEN - 14 rue de Gars Maria
3^{ème} vendredi du mois / 9h30 à 12h

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Agence nationale de l'habitat

Finistère

PLEYBEN CHATEAULIN PORZAY

(Texte et affiche : SOLIHA)

Divers Le Covoiturage

Pour vous permettre de **covoiturer au quotidien selon vos besoins**, votre communauté de communes est partenaire de l'association **éhop** qui vous aide à sauter le pas du covoiturage, et de Ouestgo, la plateforme publique et gratuite de covoiturage en Bretagne et Pays de la Loire.

Ouestgo.fr vous met directement en relation avec d'autres covoitureurs. La plateforme propose trois modules : covoiturage Domicile-travail, Événementiel ou Solidaires. C'est vous qui choisissez

vos covoiturage ! Inscrivez-vous, signalez vos trajets réguliers et recherchez vos futurs conducteurs ou passagers. Avec Ouestgo, nous faisons le choix d'un covoiturage sans commission (aucun frais de mise en relation), accessible à tous !



Pas de solution de transport pour aller au travail ?

Contactez éhop solidaires du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Le service **éhop solidaires** vous accompagne gratuitement pour trouver un covoiturage pour aller à votre travail, un entretien d'embauche, un stage ou une formation. au **02 99 35 01 56** ou sur solidaires@ehop.bzh

Votre covoitureur pourra vous demander une participation aux frais à hauteur de 8 centimes d'euros par kilomètre. Tout savoir : <https://ehop.bzh/covoiturer/ehop-solidaires>

Prime de covoiturage de 100 € pour les conducteurs

Avec son nouveau Plan national «covoiturage du quotidien » l'État lance la prime de 100€ pour les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage du quotidien (trajets inférieurs ou égaux à 80km) via une des applications mobiles éligibles au dispositif. Ouestgo, l'application publique et gratuite en Bretagne et Pays de la Loire, est éligible à la prime.

10 trajets, c'est par exemple 5 aller-retour au travail : c'est vite fait ! Si certaines personnes ont des trajets voiture supérieurs à 80km, ça marche aussi : avec la prime covoiturage longue distance : Pour la prime, plus d'info sur www.ouestgo.fr/mobilite

(Texte et Affiches : OUEST-GO)



Comment faire connaître le service de covoiturage pour l'accès à l'emploi et à la formation éhop solidaires aux personnes en panne de mobilité ?

Pour tout savoir du service et découvrir l'ensemble des outils de communication à votre disposition pour en parler, découvrez le recto/verso synthétique, pensé pour les professionnels de l'emploi et de l'insertion, de l'action sociale, les mairies ou toute personne en contact avec un utilisateur potentiel du service :

La vidéo du service en dessins : simple et pas intimidante pour inciter à appeler le N° de téléphone du service !

Et voici un lien vers la vidéo hébergée sur Youtube : <https://youtu.be/ZFXJ1IbUHEk> .

Les vacances d'été débutent ce soir ! Nous attirons votre attention sur les animations prévues dans les maisons du Parc (au domaine de Menez Meur à Hanvec et dans les musées à Ouessant). Balades nature, exposition immersive sur l'histoire de la Terre, initiations à la culture bretonne, ateliers créatifs, concerts, projections, contes, jeux de piste... Au total, près de 200 animations

pour tous les âges et tous les goûts. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des incontournables et des dernières nouveautés qui attendent les visiteurs, et les liens utiles ci-dessous :

- l'actualité et le communiqué de presse en ligne :

<https://www.pnr-armorique.fr/actualite/agenda-dete-du-parc-200-animations-entre-nature-et-culture-sur-tout-le-territoire/>

- toutes les animations dans l'agenda en ligne ici : < <https://www.pnr-armorique.fr/destination-parc/agenda/> <

(Communiqué : PNRA)

Office du
Tourisme.
EPIC-GUIDE

ANNONCE GUIDE DECOUVERTE

Avec l'arrivée des beaux jours, (re)découvrez le Menez-Hom Atlantique !

Entièrement relookée et repensée, la nouvelle édition du guide découverte de l'office de tourisme vous offre 56 pages d'idées pour vivre des expériences uniques, décoiffantes, relaxantes, sensationnelles ou gourmandes au plus près de chez

vous. Regorgeant de bonnes adresses : loisirs, restaurations, commerces, elle vous accompagne dans la réalisation de toutes vos envies de sorties et de découvertes. Petit plus : cette année, le visuel de couverture a été confié à l'affichiste Marie Colin ! N'hésitez pas consulter la brochure, tranquillement depuis chez vous, en ligne sur le site internet de l'office de tourisme : www.menezhom-atlantique.bzh

Lien pour accéder directement à la brochure en ligne : <https://urlz.fr/mxSX>

(Communiqué : EPIC - COMCOM)



EPAGA
FR3
Eau



La sécheresse 2022 a largement marqué les esprits d'un grand nombre d'entre nous en montrant à quel point l'eau est une ressource précieuse, mais aussi et surtout, de plus en plus fragile, compte tenu des bouleversements climatiques pressentis pour les prochaines décennies en Bretagne.

En ce début d'été, qui semble à nouveau s'orienter vers de nouveaux épisodes météorologiques secs, France TV a réalisé un reportage portant sur l'importance stratégique de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Aulne et sur les leçons tirées par différents acteurs du territoire suite à 2022.

Ce "Grand format" du journal de France 3 Bretagne a été diffusé le 24 juin. Pour voir ou revoir ce reportage cliquez sur le lien suivant : <https://youtu.be/CCNPGzUJWb0>

(Communiqué : EPAGA)

EPAGA
Point
hydrologique

Dans le cadre de la gestion du soutien d'étiage, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous et en pièce jointe un point sur la situation hydrologique concernant le bassin versant de l'Aulne au 9/07/2023

Retenue St Michel : Au **9 juillet 2023**, la cote transmise par EDF est de 226,84 m NGF, soit 12,502 millions de m³ stockés, dont 8,622 millions de m³ mobilisables par la vanne de restitution de surface. Le niveau dans la réserve est proche de celui de 2022 à la même période. **Débits :** Le débit journalier moyen de l'Aulne à Pont-Pol est de 2,53 m³/s et se rapproche du débit objectif d'étiage qui est de 2,15 m³/s. **Eaux souterraines :** Les niveaux des nappes restent dans la moyenne pour la période mais continuent de baisser. Au 9 juillet, le niveau de la nappe de Spézet était de 129,58 m NGF. **Pluviométrie :** Depuis 10 jours, 4mm de cumuls pluviométriques ont été relevés à Brennilis. Un épisode pluvieux est prévu demain. Nous évaluerons en fonction de l'évolution du débit le besoin ou non de soutenir avant le weekend.

(Communiqué : EPAGA)

Suivi du volume présent dans la retenue St Michel depuis le 1er janvier 2023

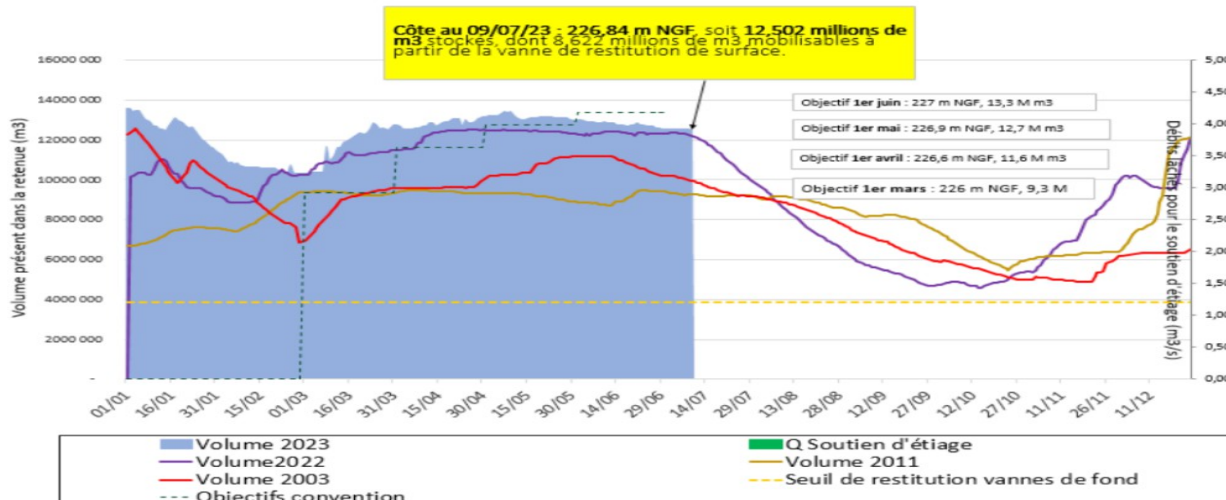


Figure 1- Suivi des volumes d'eau (m³) présents dans la retenue Saint Michel depuis le 1er janvier 2023 (Source : données hydrologiques EDF au 09/07/2023)

L'eau en Finistère, c'est...

**65 millions de m³ d'eau potable**

produits chaque année dans le Finistère pour des usages domestiques, industriels et agricoles.

**30% d'eau souterraine**

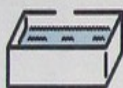
Le sol finistérien (granites/schistes) est peu favorable aux grandes nappes et les ressources finistériennes en eau proviennent pour moins d'un tiers du sous-sol.

**70% d'eau de surface**

Les ressources principales du Finistère sont les retenues d'eau et les cours d'eau qui se forment à la surface du territoire.

**265 zones de captage**

Ce sont des zones d'approvisionnement en eaux souterraines (sources et forages).

**37 prises d'eau de surface**

pour capter dans les rivières et les retenues.

**168 usines de production d'eau potable**

qui traitent l'eau qui a été prélevée dans les rivières ou les forages afin de la rendre potable.

**20500 km de réseaux enterrés**

qui acheminent l'eau du point de captage aux usines puis des usines aux foyers. Nous n'investissons pas assez dans ces réseaux qui vieillissent.

COMMENT RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION D'EAU POTABLE ?

Au quotidien, nous pouvons économiser l'eau potable, grâce à des gestes simples :

- préférer les douches aux bains et en réduire la durée
- fermer le robinet dès que possible pour ne pas laisser couler l'eau inutilement
- arroser son jardin avec parcimonie pendant les heures les moins chaudes
- réutiliser l'eau de pluie si possible
- remplir le lave-linge et le lave-vaisselle au maximum et privilégier le programme « éco »
- surveiller le compteur d'eau pour détecter les fuites

En Bretagne aussi l'eau devient rare**NOS RESSOURCES S'ÉPUISENT****Économisons l'eau**

Adoptons les éco-gestes avec bretagne.bzh/eau



Facile à lire et à comprendre

- ▲ L'eau est très importante mais elle devient de plus en plus rare. Pour éviter le manque d'eau, le Département va améliorer les réseaux d'eau. Les Finistériens doivent faire attention au gaspillage. Il est important de protéger cette ressource naturelle.

(Communiqué : Conseil Départemental)